

Jeudi 23 mars toutes et tous en grève et en manifestation contre cette réforme et pour la démocratie

Depuis le 19 janvier, nous sommes des millions à nous opposer par la grève et la manifestation à ce projet de réforme des retraites toujours aussi injuste et injustifié.

Indifférents à la mobilisation sociale et à l'opinion de la population qui est massivement opposée à cette réforme, le Gouvernement et le Président de la République, incapables de trouver une majorité à l'Assemblée Nationale, ont choisi le coup de force en recourant au 49.3

Cette pratique est une marque de mépris pour les salarié.es et pour la démocratie sociale de la part d'un Président de la République qui refuse obstinément de recevoir les représentants de l'intersyndicale.

Sans majorité au Parlement, sans majorité dans la population, le gouvernement doit retirer cette réforme illégitime, dont l'application entraînerait un grave recul social.

Jeudi prochain 23 mars, une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations est organisée par l'Intersyndicale, afin de démontrer une fois de plus le rejet massif de cette réforme, dénoncer le coup de force du Gouvernement et gagner le retrait de la réforme.

Faisons de ce **23 mars 2023**, un grand moment d'expression de toutes et tous dans la rue pour le droit à une retraite digne après une vie de travail « **64 ans, ce sera toujours NON !** »

Nous vous proposons de nous rassembler :

- **A Bordeaux à 11 h30 sur le parvis de l'hôtel de Région**, avant de rejoindre la manifestation à 12h au départ de la place Tourny.
- **A Poitiers à 13h30** devant la Maison de la Région, avant de rejoindre la manifestation à 14h au départ de la porte de Paris.
- **A Limoges à 13 h 45 dans le hall de la Maison de la Région** (départ de la manifestation à 14 h, carrefour Tourny).

Et de participer massivement aux manifestations organisées dans les autres villes de Nouvelle Aquitaine, dont nous vous communiquons la liste dans notre courriel.

Pour faire la grève, nul besoin de se déclarer à l'avance, il suffit d'en informer votre n+1 avant de débrayer dans les lycées. Au siège, il suffit d'entrer sur Incovar une absence avec le motif « grève » en indiquant sa durée (journée, demi-journée, deux heures, une heure...), le prélèvement sur salaire sera à proportion.

